



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

Comité directeur du 10 juin 2017

Compte-rendu

Présents : Georges Bellet (Président), Thierry Delelis-Fanien (Vice-président), Didier Pascal (Trésorier), Françoise Ringot (Trésorière adjointe), Margaux Lefevre (Secrétaire adjointe), Jean-Luc Lurvois, Sylvain Wlassewitch.

Excusés : Matthieu Vieira (secrétaire), Matthieu Bissières, Patrick Lamouille, Martine Platret.

Absents : Bernard Fourche (Vice-président), Michel Bolis, Yves Guillaume, Thierry Paris.

I. Administratif

Les statuts ont été déposés en préfecture mais aucune réponse n'a été obtenue pour le moment.

Il manque encore les documents de certains comités (Statuts, PV d'AG, RIB).

II. Trésorerie

98 % de la part fédérale des licences a été reçue (31 326 €). La ligue a perdu 1,7 % soit 74 licences, par rapport au 31 mai 2016.

La part des licences est versée aux comités selon la répartition des licences : Ain 1000 €, Allier 465 €, Ardèche 350 €, Cantal 132 €, Drome 365 €, Isère 1334 €, Loire 730 €, Haute Loire 53 €, Puy de Dome 499 €, Rhône 3 729 €, Savoie 602 €.

Le CNDS ligue ne subventionne plus que la partie emploi et équipements. Hors, la ligue ARA n'a aucun équipement, moins d'un an d'existence et pas encore de n°SIRET. A priori, il n'y aura donc pas de subvention CNDS pour la ligue ARA.

La subvention région ne représentera pas une addition des subventions données aux anciennes ligues. Cette subvention comprend 13 thématiques et est donnée au prorata des licences (x€/licences, évolution des licences 15-18 ans par rapport à N-1, nombre de licences dans la région par rapport au nombre de licences de la fédération). Un dossier doit être constitué avant le 30 juin et voté en septembre.

Georges Bellet va faire la demande auprès de la fédération des fichiers des licenciés sur les 9 dernières années.

Un plan national d'apprentissage de la natation pour les enfants est mis en place. Cela porte à réfléchir à l'organisation de stages piscine/échecs.

III. Secteur Jeunes

Les championnats de France Jeunes ont eu lieu à Belfort en avril dernier, avec à noter du côté des résultats un doublé chez les grands : Alexis Tahay remporte le titre chez les Juniors et Solène Vernet s'impose chez les Juniores.

Les championnats des ZID du Lyonnais et de Dauphiné Savoie pour la saison 2016-2017 ont été régularisés. Les factures ont été fournies et réglées. 4 650 € étaient budgétés. Les dépenses réelles se sont élevées à 2 787,24 €. Les championnats d'Auvergne n'ont engendré aucun coût.

Chaque championnat sera traité sur l'année des championnats de France auxquels les jeunes sont qualifiés.

La question d'un championnat de ligue unique est posée et mise au vote.

Vote : Pour 3 / Abstentions 2 / Contre 2

Les championnats jeunes de la ligue ARA se dérouleront du 10 au 12 février. La ligue gèrera la compétition et le club organisateur s'occupera du village. Les parties se dérouleront à la cadence de 60 minutes + 30 secondes/coup pour les grandes catégories et de 50 minutes + 10 secondes/coup pour les petites catégories. Il faudra prévoir 4 arbitres issus des 3 ZID. L'arbitre principal sera validé par Sylvain Wlassewitch. L'inscription s'élèvera à 6 € jusqu'à 3 semaines avant la compétition puis sera majorée à 12 €.

Un appel à candidature sera lancé sur le site de la ligue avec le cahier des charges.

La ligue participe à hauteur de 50 €/jeunes pour la participation aux championnats de France jeunes. Cette subvention est versée aux clubs des jeunes concernés.

La saison passée, la ligue a reçu 2 factures pour l'organisation d'un stage dans la ZID du lyonnais (Matthieu Bissières et Stéphane Guédon). En DSA, des stages étaient également organisés. Les MI et GMI étaient rémunérés à 25 €/h et les non titrés à 20 €/h.

Un cahier des charges va être mis en place pour l'organisation des stages de préparation aux championnats de France Jeunes de la ligue ARA.

IV. Secteur Scolaires

Une subvention de 100 € sera versée pour chaque établissement participant aux championnats de France scolaires.

V. Compétitions

La phase ligue du Championnat de France féminin de parties rapides (Trophée Roza Lallemand) sera organisée le dimanche 21 janvier à Annecy.

Une subvention de 100 € sera versée pour chaque club participant aux finales de Coupes. Un formulaire type sera mis en ligne pour les demandes d'indemnisation.

L'inscription en Coupe 2000 est de 15 €. 10 € sont versés à la Fédération et 5 € à la ligue. La ligue se charge de payer l'arbitre de la phase régionale.

La ligue ARA prend en charge les nationales 4 et 5. Selon les effectifs peut-être faudra-t-il mettre en place une nationale 6.

Il n'y a pas de droit d'inscription pour ces divisions.

La nationale 4 comprend des poules de 8 équipes composées de 8 joueurs.

La nationale 5 comprend des poules de 8 équipes de 4 joueurs.

Les résultats doivent être transmis avant 22 h.

VI. Points divers

La Coordination Rhône-Alpes a été dissoute, le solde restant sur les comptes a été réparti entre les différents comités au prorata du nombre de licenciés.

Le président,
Georges BELLET



La secrétaire adjointe,
Margaux LEFEVRE

